

## Le beau risque de la Régie du cinéma...

Michel Coulombe

Volume 4, numéro 6, avril-mai 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/35109ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

### ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Coulombe, M. (1985). Le beau risque de la Régie du cinéma.... *Ciné-Bulles*, 4(6), 2-2.

# Le beau risque de la Régie du cinéma...

Dans le numéro de mars de la revue *Cinéma Canada*, le président de la Régie du cinéma, M. André Guérin, donne un premier aperçu des règlements que propose, dans l'esprit de la Loi 109, l'organisme qu'il dirige. La Régie du cinéma espère corriger, par le biais de la réglementation, une situation jugée malsaine à plus d'un point de vue ; qu'il suffise de rappeler la délicate question de la sortie trop tardive des versions doublées ou sous-titrées en français de films étrangers. Jusque là avare de précisions, M. André Guérin a profité de l'interview accordée au journaliste de *Cinéma Canada* pour dresser le portrait de l'exploitation du cinéma en salle au Québec et expliquer les choix effectués par la Régie du cinéma.

L'actuel président de la Régie du cinéma croit qu'il faut, sans tarder, venir à la rescousse des exploitants commerciaux du Québec ; leur nombre diminue de façon inquiétante depuis quelques années (malheureusement, l'histoire ne dit pas combien de salles spécialisées dans la pornographie ont péri dans cette hécatombe...). Afin de sauvegarder un réseau affaibli, dans une large mesure, par un manque évident du dynamisme, la Régie du cinéma compte distribuer deux types de permis d'exploitation : l'un, ouvert, réservé aux salles commerciales, l'autre, restrictif, destiné aux salles non commerciales.

«Quand le rôle de chacun sera mieux défini, les salles commerciales auront plus de chances de survivre. [...] La Régie du cinéma a cherché, délibérément, à privilégier les propriétaires des salles commerciales. [...] Quant au réseau parallèle, il aura une vocation d'éducation cinématographique.» La Régie du cinéma propose que les cinémas parallèles présentent exclusivement des films de répertoire (qu'est-ce exactement qu'un film de répertoire ?), des classiques du septième art, des films qu'on ne voit pas dans les salles commerciales comme le cinéma du Tiers-Monde et le jeune cinéma expérimental. De cette manière, on mettrait fin au chevauchement des programmations jugé nuisible au fonctionnement des salles commerciales du Québec. Selon M. André Guérin, cette réforme serait la dernière chance de l'exploitation commerciale au Québec, surtout à l'extérieur des centres urbains.

Les propos du président de la Régie du cinéma ravivent deux inquiétudes de l'Association des cinémas parallèles du Québec.

D'une part, on remarque - ce qui étonne et déçoit, compte tenu de la conjoncture - que la Régie du cinéma fait du réseau parallèle une bien commode boîte de Pandore. M. André Guérin, dont l'organisme il est vrai n'a pas de contrôle sur la télévision, fait trop peu de cas de la concurrence du petit écran. Peut-on s'inquiéter de l'avenir des salles de cinéma sans critiquer la multiplication affolante des vidéo-clubs et des vidéo-cassettes ? Peut-on passer sous silence le peu de cohérence de l'État québécois qui, don Quichotte, prétend vouloir sauver les salles commerciales mais soutient Super-Ecran et Radio-Québec qui rivalisent de vitesse pour présenter, chaque semaine, des films récents. Les efforts combinés de la télévision payante et de la télévision éducative contribuent à écourter désastreusement la durée de vie des films, leur période d'exploitation en salle. Comme pour faire diversion, la Régie du cinéma suggère qu'on soigne un Gulliver souffreteux en ligotant les Lilliputiens. L'idée est plaisante. Le face à face avec le géant télévision aura été évité.

D'autre part, on peut se demander quels moyens seront mis à la disposition des cinémas parallèles qui, animés par leur mission officielle d'éducation cinématographique, survivront à la réforme annoncée par la Régie du cinéma. Pourront-ils compter sur le soutien de la Cinémathèque québécoise ? Il faudrait pour cela une volte-face. Recevront-ils l'aide financière de la Société générale du cinéma ? Quel programmeur sera prêt à croire que mille tu l'auras valent mieux qu'un tien ? Combien d'écrans parallèles resteront désespérément blancs parce que personne n'aura voulu défendre une programmation en contradiction avec la simple logique démographique ou sans rapport avec la culture cinématographique du public visé ? Quel organisme assurera la coordination, pour l'ensemble du Québec, de l'indispensable travail d'éducation cinématographique ? De quelles ressources disposera cet organisme ?

La Régie du cinéma prend un beau risque, le sien. Elle fait la gageure, audacieuse, que les salles commerciales de toutes les régions du Québec voudront présenter des films comme *Carmen* (la supposition est de M. André Guérin), que le réseau parallèle disposera des moyens nécessaires à une conversion rapide au cinéma de répertoire.

Les dés sont lancés. Ils ne s'immobiliseront qu'après les audiences publiques où seront discutés les règlements proposés par la Régie du cinéma. Quand ces audiences auront-elles lieu ? En mai ? En juin ? À l'automne ? Le milieu cinématographique n'en est pas, le ministre des Affaires culturelles le sait, à quelques mois près.

**Michel Coulombe**